



## Vos modules de formation

Prix exprimés en TTC

<b>1ère année - Infographie Multimédia</b>	<b>5 900 €</b>
<b>2ème année - Infographie multimédia</b>	<b>5 100 €</b>
Option développement web (+350 heures de formation)	<b>2 200 €</b>
<b>3ème année - Spécialisation MotionDesign</b>	<b>4400 €</b>
• Infographie 3D et animation	2200 €
• Montage vidéo numérique et effets spéciaux	2200 €

Rentrée en 1ère année le 6 septembre 2010.

Fin des cours le 17 juin 2011 (hors option développement web)

Fin des cours le 29 juillet 2011 (avec option développement web)

*ces dates sont susceptibles d'être légèrement modifiées*

Stage en entreprise :

- 12 semaines en 2ème année de février à avril 2012

Horaires de formation :

- 1ère année : 35 heures hebdomadaires
- 2ème année : 28 heures hebdomadaires + 1 journée pratique
- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Durant l'année, Pixem Institut organise des sessions d'examens pour d'autres cursus. Ces jours d'examens seront chômés, sans excéder 6 jours dans l'année.

## Conditions d'acceptation en 1ère année

**Niveau Scolaire** (*baccalauréat ou équivalent \**)

**Tests d'entrée** (sur convocation)

- Tests écrits (3 heures)
- Entretien (30 min)

\* Les personnes n'ayant pas obtenu le baccalauréat ou équivalent sont acceptées sur présentation du CFES (certificat de fin d'études secondaires) ou tout document équivalent.



**FICHE D'INSCRIPTION 2010 / 2012**

**L'élève :**

Nom : ..... Prénom : .....  
 Date de naissance : ..... Lieu : .....  
 Nationalité : ..... N° de sécurité sociale : .....  
 Adresse de l'étudiant : .....  
 .....  
 Téléphone : ..... Mobile : .....  
 E-mail : .....  
 Niveau d'études : ..... Diplômes acquis : .....

**Le/les responsables de l'élève :**

Nom et prénom : .....  
 Adresse du responsable : .....  
 .....  
 Tél. personnel : ..... Tél. bureau : .....  
 E-mail : .....  
 Nom et prénom du responsable financier : .....

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur ainsi que des conditions de règlement (pages 3 et 4).

**Le cursus choisi :**

**Ecole d'infographie Multimédia**

- Les 2 années d'Infographie Multimédia : 11 000 € TTC (frais de dossier inclus)
- Option Développement web : 2 200 € TTC
- 3ème année Infographie 3D et animation + Montage vidéo numérique et effets spéciaux : 4 400 € TTC

**Règlement choisi :**

- au comptant à chaque rentrée
- Fractionné (septembre/décembre/mars)

Je joins un chèque de 90 euros (frais de dossier \*), ainsi que les pièces suivantes :

- photocopie des diplômes ou justificatifs scolaires
- Si vous avez 20 ans au cours de l'année ou plus, une attestation confirmant votre prise en charge auprès d'un régime de sécurité sociale
- Book de vos réalisations (si vous en possédez un)

Fait à .....

le .....

Signature de l'élève  
avec la mention «Lu et approuvé»

Signature du responsable financier  
avec la mention «Lu et approuvé»

\* Les frais de dossier ne sont pas remboursables, même en cas de refus à l'école.



## CONDITIONS DE REGLEMENT

**Clause 1 :** Les frais de scolarité sont calculés pour l'année. Ils sont dus intégralement pour l'année d'inscription (même si l'élève a choisi un paiement fractionné).

**Clause 2 :** En cas de résiliation de l'inscription après le 15 juillet, les sommes versées à l'école lui resteront définitivement acquises.

**Clause 3 :** En cas de résiliation postérieure à la rentrée de l'année scolaire considérée, sera exigible la totalité des frais de scolarité pour l'année en cours.

**Clause 4 :** Toute somme non payée à son échéance portera intérêt de plein droit au taux légal : en cas de contentieux, une indemnité de 10 % du montant de la somme due sera exigible.

### Tarifs

- Frais de dossier pour les classes de 1ère année : 90 € TTC
- Acompte : 400 € TTC
- Frais d'inscription aux examens : 45 € TTC (payables 3 mois avant l'examen)

### Modalité de règlement

Les frais de dossier sont à régler au moment du dépôt du dossier d'inscription (31 mai 2010 au plus tard) et sont non remboursables.

L'acompte est à régler pour le 16 juillet 2010 au plus tard et ne sera plus remboursable après cette date.

Après le paiement de l'acompte, deux options sont possibles :

- Option 1 : Règlement en un versement à la rentrée
- Option 2 : Règlement en trois versements à la rentrée, encaissés au trimestre d'avance en septembre, décembre et mars.

En cas de litige, le Tribunal de Reims est seul compétent.



## HORAIRES

Nous demandons aux élèves de bien vouloir respecter les horaires de l'établissement :

- Matin : de 8h30-12h30
- Après-midi : de 13h30-16h30

Une tolérance d'1/4 d'heure est appliquée à l'entrée des cours, laissant aux élèves le temps de s'installer.

Passé cette tolérance, les élèves en retard devront se présenter à l'une des personnes responsable afin de justifier leur retard.

## ABSENCES

L'élève sera tenu de fournir un justificatif (certificat médical par exemple) pour chaque absence.

L'élève ne peut sortir de l'établissement pendant les heures de cours sans avoir signé au préalable un document déchargeant l'école de toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident. En dehors des heures de cours, l'établissement n'est pas responsable des accidents pouvant survenir.

Les retards et absences sont consignés quotidiennement et de façon individuelle par les personnes responsables de l'encadrement. En cas d'absences ou de retards répétés, Pixem Institut se réserve le droit de ne pas présenter le candidat aux examens. Dans le cas où l'élève n'est pas le responsable financier, les fiches d'assiduité seront envoyées à ce dernier.

## TRAVAIL

L'école se réserve le droit de ne pas présenter aux examens les élèves ne faisant pas les efforts nécessaires. Dans ce cas les parents ou responsables financiers seront informés par lettre recommandée.

Un book devra être remis à la Direction en fin d'année. Le diplôme ne sera remis que sur présentation du book de fin d'année, sur délibération du jury et validation des acquis.

## DISCIPLINE

- Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur de l'établissement.
- Les téléphones portables doivent être éteints dans l'établissement ou en mode silencieux.
- Il est formellement interdit de répondre aux communications téléphoniques ou sms pendant les cours.
- Il est interdit de manger et de boire dans les salles de cours (les bouteilles d'eau sont autorisées). Un espace détente est réservé à cet usage.

- Tout manque de respect envers un formateur ou toute autre personne de l'établissement entraînera un renvoi immédiat et définitif.
- L'utilisation des messageries instantanées (MSN...) ou sites web de divertissement sont coupés sauf de 12h30 à 13h30 et après 16h30.
- Tout élève introduisant, consommant ou commercialisant de l'alcool, de la drogue ou des produits dérivés sera immédiatement renvoyé.
- En cas de dégradation ou de vol de votre moyen de locomotion l'école décline toute responsabilité.

## RESPECT DES LIEUX

Les élèves ont pour obligation de respecter les lieux intérieurs comme extérieurs.

- Il est formellement interdit de jeter les mégots ou les gobelets ailleurs que dans les lieux réservés à cet effet : poubelle/cendrier
- Le coin repas et les couverts mis à disposition des élèves doivent être nettoyés et rangés après chaque repas.
- L'entretien du four micro-onde et du frigo laissés à disposition est à la charge des utilisateurs.
- Le travail de la personne en charge de nettoyer les sanitaires doit être respecté par les utilisateurs, des lingettes désinfectantes sont laissées à disposition des usagers.

## SECURITE SOCIALE

Tout étudiant ayant 20 ans ou plus au cours de l'année scolaire doit être obligatoirement inscrit à un régime de sécurité sociale. Un justificatif d'assurance sociale couvrant la totalité de l'année scolaire en cours doit être fourni dès l'inscription. Dans le cas contraire l'école décline toutes responsabilités.

## VOL

En cas de vol, la Direction se réserve le droit de fouiller les élèves. Toute personne surprise en flagrant délit de vol ou de dégradation sera renvoyée sur le champ.

## MATERIEL

L'élève est responsable de son poste informatique. Il est formellement interdit d'installer des logiciels sans licence, ni autorisation d'un responsable. S'il est identifié qu'un ordinateur dysfonctionne à cause d'une mauvaise utilisation, l'élève responsable devra, dans la limite de ses compétences, faire le nécessaire pour rétablir son bon fonctionnement.